



# Mosson Coulée Verte

Le Mercure esc. 253, 164, avenue de Barcelone 34080 Montpellier

Tél. Fax 04 67 75 81 56 e-mail : apmcv@club-internet.fr site : <http://mossoncouleeverte.org/>

Montpellier, le 25 octobre 2016

DREAL Occitanie

## Remarques à propos du projet de contournement ouest de Montpellier

Ce projet nous semble répondre à la problématique forte de cet axe situé entre les deux autoroutes. De fait, il est fortement emprunté et il est nécessaire de mettre en place des solutions pour écouler le flux de véhicules qu'il draine, à condition de ne pas oublier la circulation piétonne et cycliste.

Nos remarques portent sur la variante 2 envisagée, les deux autres variantes ne semblant présenter aucun intérêt.

### Aspect hydraulique

#### Sur la transparence hydraulique des ouvrages

Le comité d'agrément du comité de bassin de l'Agence de l'eau RM a traité l'avenant au PAPI 2 de la Mosson et du Lez. Il a émis le souhait que la A750 retrouve une transparence à l'écoulement des cours d'eau (Mosson et la Plaine) afin de réduire l'inondabilité du quartier de « la Plaine » à Juvignac.

*Il serait opportun que, tant dans la réalisation des nouveaux ouvrages, que dans le traitement des ouvrages déjà en place, l'on profite pour réaliser cette transparence hydraulique.*

#### Sur le dimensionnement des ouvrages traversant les cours d'eau

Il est indispensable de caler le modèle hydraulique sur des valeurs de pluie journalières dépassant le 233 mm/24 h. En effet, le changement climatique entraîne une augmentation de la fréquence des épisodes pluvieux intenses (300 mm en 3 h). Cette fréquence se retrouve jusqu'à 5 fois par an et chaque année sur l'ensemble du pourtour méditerranéen français.

*Il est donc indispensable de caler le modèle hydraulique sur une valeur revue à la hausse, faute de quoi on accentuera les problèmes d'inondation sur les zones urbanisées.*

#### Sur les bassins de rétention des eaux de ruissellement

Trop de bassins ont été implantés en zone inondable dans ce secteur, puis, afin d'éviter qu'ils soient inondés, endigués.

*Les bassins devront impérativement être placés en zone non inondable afin d'éviter la séquence endiguement-réduction de la zone d'expansion de crue.*

## Aspect environnemental

### Sur les connexions entre ripisylve et boisements connexes

**Le projet devra permettre ces connexions et ne pas contribuer au morcellement des espaces.** La ripisylve et les boisements connexes abritent une grande biodiversité qu'il importe de maintenir. **Ils constituent une trame verte autour de la trame bleue de la Mosson** dont le rôle tant paysager que d'agrément est important. De plus ces espaces ont deux fonctionnalités :

- Ils participent à la dépollution de l'air sur un axe très emprunté,
- Ils réduisent l'îlot de chaleur par une baisse de température de 3 à 5 °C.

*Il importe donc de préserver la ripisylve et les boisements connexes et de prévoir des connexions larges entre ces divers boisements rivulaires ou non. Ces connexions doivent permettre la circulation piétonne sous les ouvrages et celle de la faune terrestre.*

### Sur la résolution du problème du camp sauvage de gitans

Notre association est fréquemment contactée par les riverains qui n'en peuvent plus des nuisances générées par la combustion des câbles électriques sur ces campements. De plus, ce campement génère des déchets multiples que l'on retrouve jusqu'au bord de l'axe routier de contournement, dans la rivière et sur ses deux berges.

*Il serait souhaitable que tant les services de l'Etat que la municipalité prennent enfin la décision de traiter ce problème de nuisance forte qui constitue une verrue en entrée de ville. Travailler ce projet de contournement constitue une opportunité qu'il leur appartient de saisir.*

## Interface avec le quartier Mosson (Paillade)

### Sur les accès aux transports en commun

Concevoir ce projet pour améliorer la circulation est bien, mais ne pas travailler sur le désengorgement de l'accès au transport en commun pourrait laisser penser qu'il est conçu dans le seul objectif de créer un axe autoroutier entre deux autoroutes.

Puisque le Conseil départemental et les communes de Montpellier et Juvignac sont associées financièrement à la démarche, il serait bien vu qu'ils repensent l'accès au RD 27E (route de Lodève) et au RD 65 dans le but de faciliter les accès au parking des tram 1 et 3.

On ne peut, en effet, pas prétendre vouloir améliorer la circulation dans ce secteur sans vouloir faciliter l'utilisation des transports en commun, qui désengorgeront le trafic des véhicules légers et qui limiteront les pollutions sonores et de l'air.

*Le projet doit être global et conçu dans l'objectif de limiter la circulation automobile. Il importe donc de prévoir un accès direct aux parkings de tram 1 et 3, déconnectés du trafic de la route de Lodève.*

### Sur l'aspect patrimonial

Le chemin de Saint-Jacques de Compostelle constitue un vecteur culturel ; il est l'un des grands itinéraires historiques de l'Occitanie. Ce chemin du patrimoine, le GR 653, est

un lien culturel mais il a la particularité de traverser des zones urbanisées de l'agglomération de Montpellier où la marche n'est pas des plus agréables.

La trame verte et bleue de la Mosson constitue cependant un linéaire permettant de relier Saint-jean-de-Védas à Grabels (où redémarre le GR 653 vers l'Ouest). Encore faut-il que la circulation piétonne et cycliste soient rendues possibles.

Le domaine Bonnier de la Mosson, fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques depuis le 18 novembre 2003 et borde l'emprise du projet. Son buffet d'eau est le plus important et le plus beau du Languedoc-Roussillon. Le site, près de la route de Lodève, dispose d'un pont roman et d'un moulin.

*Créer une entrée de ville « verte » et culturellement riche serait un atout pour Montpellier. En final, hormis les passages sous voies, la réalisation de cet objectif serait peu onéreuse. Relier le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle en direction de Grabels permettrait l'établissement d'une circulation piétonne et cycliste Nord -Sud que de toutes façons, il faudra bien prévoir dans le projet et qui semble avoir été oubliée.*

Pour la Présidente de l'association Annick BOULANGER

La secrétaire Cathy VIGNON